

À la demande générale d'au moins 2 membres de l'ASTTI dont nous tairons les noms (le pilori a été aboli), voici la suite des billets d'humeur de Jean Némard. L'auteur tient à préciser qu'il ne partage pas nécessairement ses propres idées et qu'il conseille toujours de les lire avec un grain de sel.

Internet et les langues : permis de surfer obligatoire

Le professeur Ubu: « *Euqitsiromuh ? Mais ce mot n'existe pas !* »
- « *Si, monsieur, je l'ai trouvé sur une tablette mésopotamienne* », prétend l'élève Champollion.
- « *Bien sûr, monsieur, dans un incunable imprimé à Worms en 1485* », affirme l'élève Gutenberg.
- « *Je l'ai entendu à la télé au jeu du Millionnaire* », certifie l'élève McLuhan.
- « *Yes, it does* », répond en écho l'élève 192.508@mystuff.com, « there are 4568 hits in Google and 5124 in Altavista. »

En 2001, Internet est devenu LA référence linguistique par excellence. Le temps n'est plus bien éloigné où un mot, une expression, un concept n'auront d'existence que par la force du réseau. Tout ce qui ne « sera pas sur Internet » sera considéré comme apocryphe. Même notre matière première quotidienne : les mots. Quelle joie, nous allons enfin pouvoir brûler ces affreux dictionnaires en papier à l'origine de la déforestation de l'Amazonie, ces glossaires jaunis qui encombrent nos bibliothèques et ces listes de vocabulaire annotées qui jonchent nos bureaux. Quel plaisir aussi de ne plus devoir suivre le 20 heures à la télé, de lire ces magazines qui vous tâchent les doigts, ces journaux impossibles à déplier dans le métro.

Aujourd'hui déjà, les traducteurs doivent justifier face à certains clients les mots utilisés qui ne se trouvent pas dans la dernière version de Writing Assistant ou que le correcteur orthographique de Word s'obstine à refuser. Demain ce sera pire encore. Loin de moi l'idée de rejeter l'utilité du réseau, j'y puise chaque jour idées et vocabulaires. Mais, chers clients, laissez faire les professionnels, laissez faire ceux qui sont capables d'utiliser cette ressource avec un certain esprit critique.

Car là se situe le nœud du problème. On trouve tout sur Internet, prétendent les thuriféraires du réseau. On trouve de tout sur Internet, surtout ce qu'on n'y cherche pas, ajoute une humoriste française. Pour nos besoins de traducteurs, on y trouve des lexiques, des listes de mots, des partagiciels plus ou moins utiles, des démos qui fonctionnent parfois, des infos sur les produits de nos clients, etc. Oui, mais se pose-t-on parfois la question de la fiabilité de ces informations ? Qui a compilé ce glossaire ? Dans quelles circonstances ? Pour quel client ? À quelle époque ? À partir de quels documents ? Quid de la phraséologie ? Des abréviations ? Des sources ? Des droits d'auteur ? Bref, toute une série d'informations que nous aimerions bien trouver sur une fiche terminologique, des informations qui nous permettraient de séparer le bon grain terminologique que l'ivraie publicitaire ou des néologismes de mauvais aloi. Or, rien de tout cela n'est disponible : un simple alignement de mots avec leur traduction dans une autre langue. Remarquez qu'il s'agit de mots, généralement dans une relation 1 à 1, non de concepts comme le veut la terminologie traditionnelle. Des mots qui ne servent guère qu'à justifier l'ignorance du rédacteur. Des mots sans synonymes, souvent sans genre, toujours sans contexte.

Il fut un temps, pas si lointain, où les traducteurs francophones européens utilisaient la Banque de terminologie du Québec (désormais Grand dictionnaire terminologique) sur CD-ROM avec intérêt mais prudence : il fallait veiller à ne pas introduire dans nos textes des tournures québécoises ou des calques canadiens. Cette ressource, chère à l'époque, était réservée en quelque sorte aux professionnels. Aujourd'hui, le GDT est disponible gratuitement en ligne et quiconque bredouille l'anglais et le français peut en faire son quotidien. Rien, ni dans son URL ni dans son nom, ne fait plus allusion à ses origines. Toutes les définitions, tous les équivalents sont promus au rang de français universel. Les labels spécifiques aux pays ont disparu. Tout naturellement, la « criminal law » devient la loi criminelle (diantre une loi

qui commet des crimes !) alors que la loi pénale a toujours satisfait les Français, les Suisses, les Belges, les Luxembourgeois et les Africains francophones. Cherchez « conseil constitutionnel » : la seule allusion à la France se trouve dans la définition qui signale que les membres sont nommés par le président de la République. Mais silence complet pour le Tchad ou le Gabon. Quelle confiance encore accorder à cette source si toute la rigueur de la version précédente, largement reconnue par les spécialistes, a été perdue lors de la mise en ligne ?

Des mots toujours, parfois mal orthographiés, compilés au hasard de lectures non référencées. Récemment, un client m'imposait une terminologie-maison puisée sur Eurodicautom. Inutile de préciser que ce client hollandais n'avait aucune connaissance du français, sauf la téléphoniste qui avait constitué le lexique entre deux coups de fil. Mais puisque ces mots existaient sur E'tom, il fallait les utiliser. Ceux pêchés dans la base de données concernaient une directive en matière de sécurité des produits toxiques dans les aliments alors que le texte à traduire était un manuel d'utilisation d'une installation de traite automatique. Si la téléphoniste avait au moins pris connaissance du domaine source, elle se serait épargné des heures de travail inutile. À moins que le ministre de l'agriculture n'ait fait voter une loi interdisant aux vaches hollandaises de produire du simple lait...

Depuis quelques temps, des esprits simples se réjouissent de trouver via Google des équivalents terminologiques en plusieurs langues. Sait-on cependant que l'anglais est toujours considéré comme la langue source par défaut ? Ainsi, un texte original en danois est automatiquement pris en compte comme la traduction de sa version anglaise si elle existe. La traduction fait ainsi foi et les erreurs se trouvent ipso facto dans l'original si on en croit la routine d'extraction (un peu comme les premiers correcteurs syntaxiques qui appliquaient les règles anglaises aux autres langues). Encore une aberration quotidienne du Net. Quand on sait aussi que Google ne juge pas utile de rémunérer ses « traducteurs », qui sont

tous des utilisateurs anonymes, bonjour la fiabilité. N'en déduisez pas que la terminologie doit être payante pour autant. Il suffit qu'elle soit compilée avec rigueur. Une terminologie sans source est tout simplement sans valeur.

Faut-il aussi rappeler l'histoire bien connue de ce professeur péruvien ou colombien qui a écrit une série d'articles sur le fédéralisme allemand sans consulter un seul document en langue originale parce qu'il ne la pratique ? Bien naïvement, il s'était appuyé sur les traductions de la constitution ou de la jurisprudence de la cour de Karlsruhe fournies par les systèmes de traduction automatique que proposent les moteurs de recherche. Joli gâchis. Quoi de plus facile en effet que de mettre en oeuvre un robot de traduction comme Systran ou Babelfish ? Les résultats risibles ne manquent pas. Allez faire un tour sur www.airbunz.com pour voir comment « avoir plaisir à monter avec son ami » (Enjoy riding with a friend) et si vous n'êtes pas satisfait, vous avez « la garantie de dos d'argent de 30 jours » (30 day money back guarantee). Ce ne serait pas grave si tout cela restait au niveau de l'anecdote. Seulement, une traduction grotesque comme « politique d'intimité » pour « privacy policy » a désormais acquis droit de cité. Une simple recherche sur Altavista nous renvoie 242 occurrences, y compris l'association canadienne des professionnels d'Internet ! Essayez alors d'expliquer à votre client néo-zélandais pourquoi vous avez utilisé « respect de la vie privée » dans votre traduction...

La langue, on le sait, est la pire et la meilleure des choses. Si des outils aussi dangereux que les mots sont mis entre les mains de tout un chacun, elle risque fort de n'être que la pire. Nous, traducteurs, ne pouvons l'accepter. Je plaide donc pour que les bases de données terminologiques redeviennent des lieux privés dont seuls les professionnels auraient la clé d'accès. Elles pourraient alors se présenter sous une forme moins conviviale mais plus scientifique. J'appelle de tous mes vœux l'instauration d'un permis de surfer terminologique.

Jean Némard, 27 août 2001